



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 23 :
VENTE D'UNE PARCELLE
COMMUNALE
IMPRIMERIE PUJOL RUE DU PARC
AE 848

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à Mlle MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

DOSSIER N° 23 :**VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE
IMPRIMERIE PUJOL RUE DU PARC AE 848**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

L'imprimerie Pujol est implantée depuis 30 ans sur la commune du Bouscat. En 2003, elle a acquis à la Communauté Urbaine de Bordeaux un terrain dans la zone d'activités Godard (parcelle AE 658, d'une superficie de 2 050 m²), située 3 rue du Parc et fait construire un bâtiment industriel, dans lequel elle exerce depuis son activité.

Aujourd'hui, en raison d'un fort développement de son activité, l'imprimerie Pujol envisage d'agrandir son bâtiment pour poursuivre sa croissance. Or, le Plan Local d'Urbanisme en vigueur ne lui permet pas de réaliser l'extension souhaitée compte-tenu de l'emprise au sol du bâtiment déjà existante. Une unité foncière plus grande permettrait cet agrandissement.

C'est pourquoi, l'imprimerie a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 657, lui appartenant et occupée par la cuisine centrale municipale mise à disposition, dans le cadre du contrat de restauration, à la société Sogérés.

Il est à noter que cette bande de terrain est en espace libre et vert et qu'elle est entretenue depuis toujours par l'imprimerie Pujol, la clôture séparative étant implantée à l'intérieur de la parcelle appartenant à la ville.

La commune souhaite donc accéder à cette demande et vendre à l'imprimerie Pujol un lot de 693 m² (nouvelle parcelle AE 848), nécessaire au projet d'agrandissement de ses locaux, détaché de la propriété communale cadastrée AE 657 d'une contenance de 3 691 m² (nouvelle parcelle AE 847 de 2 998 m²) conformément aux plans annexés.

La transaction se fera au prix estimé par le service des Domaines en date du 18 janvier 2012, actualisé le 18 décembre 2012, soit 38 808 € nets (voir avis joints). L'imprimerie Pujol s'engage à prendre à sa charge les frais connexes à la transaction.

Ainsi,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'estimation du service France Domaines en date du 18 janvier 2012,
- VU l'actualisation de l'estimation du service France Domaines en date du 18 décembre 2012,
- VU l'accord écrit de Messieurs Pujol pour une acquisition au prix de 38 808 € nets, en date du 25 juin 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

- Article 1 :** Autorise la cession de la parcelle AE 848 au prix de 38 808 € nets,
- Article 2 :** Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document utile à la réalisation de cette opération de cession,
- Article 3 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2013, chapitre 024.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET